

83132 Code INSEE	COMMUNE SOLLIES VILLE CAISSE DES ECOLES. M57	2023
---------------------	-------------------------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration de la CAISSE DES ECOLES  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	9
Nombre de membres présents :	7
Nombre de membres exprimés :	7
VOTES :	
Pour :	7
Contre :	0
Abstention(s) :	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 3 465.44
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 4 906.46
<b>C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser)</b> (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>+ 1 441.02</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0.00
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>+ 1 441.02</b>
1) <b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) <b>H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>+ 1 441.02</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**PRESENTS :**

- (1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
- (4) Les restes de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.



12 AVR. 2024  
12 AVR. 2024

A SOLLIES-VILLE, le 11 avril 2024  
Le Président,  
Nicolas GERARDIN

